

Séance du 2 avril 2025

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Pour : Unanimité

Convocation du : 19 mars 2025  
Date d'affichage : 20 mars 2025

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le 7 avril 2025 et publication du  
7 avril 2025.

Délibération N° 02-25-13

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés : M. LAGACHE Frédéric, M. VAN MEENEN Laurent, Mme DELEDICQUE Sylvie, Mme CLAEYMAN Isabelle, Mme DERBAY Savéria.

Absente excusée et non représentée : Mme RUBY Valérie

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR  
LES VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES ET LA MAINTENANCE DES  
EXTINCTEURS**

Le conseil municipal,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC\_2025\_025 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Vérifications règlementaires et maintenance des extincteurs* »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,



Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé de Monsieur Renaud BIENKOWSKI maire-adjoint délégué aux travaux et aux services techniques,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité,**

- De participer au groupement de commandes « Vérifications règlementaires et maintenance des extincteurs »,
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, ainsi que tout document afférent.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,**



**Magali CIESIELSKI.**

**Le Maire,**



**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

